



**DELIBERATION
N° CM 44/090/2025**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 18 novembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 12 novembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN,
Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, Mme Valérie RICHETIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Valérie RICHETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• **Caisse d'Allocations Familiales – Appel à projets – Année 2026 – Investissement**

Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne (CAF), à travers les politiques sociales qu'elle déploie sur les territoires, contribue à la conciliation entre les vies familiale et professionnelle, au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte ainsi qu'à la prévention des exclusions.

C'est dans cette optique précise que la CAF lance un appel à projets. Il offre aux différents partenaires de terrain du département de l'Essonne, l'opportunité de faire connaître toute l'étendue des actions concourant à l'atteinte des ambitions telles qu'esquissées.

Madame HARISLUR rappelle que la commune va bénéficier d'une subvention de 53 710 € pour le programme de travaux de réhabilitation de la garderie de l'école de la Roche ; dossier déposé en 2023.

Elle indique que l'acquisition de mobilier pour ce temps d'accueil entre dans le cadre des projets subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne :

- Créer et /ou aménager un Accueil collectif de mineurs (Acm) ou autre équipement « Jeunesse ».

Elle précise que le montant des acquisitions s'élève à 2 289,32 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales (ou les statuts de l'association),

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention d'objectifs et de gestion entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'État,

Vu le Schéma départemental des services aux familles,

Considérant le projet d'investissement relatif à réhabilitation de la garderie de l'école de la Roche,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Considérant que le projet vise à créer et /ou aménager un Accueil collectif de mineurs (Acm) ou autre équipement « Jeunesse »,

Considérant que cette opération s'inscrit dans les orientations de la politique Enfance-Famille portée par la CAF,

Considérant que le coût total de l'opération est estimé à 2 289.32 € HT,

Considérant qu'il convient de solliciter la CAF pour une subvention d'investissement au titre de la Prestation de Service Investissement (PSI) ou d'un autre dispositif d'aide à l'investissement,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** le projet d'investissement portant sur l'aménagement d'un Accueil collectif de mineurs (Acm).
- **Autorise** le Maire à déposer une demande de subvention d'investissement aussi élevée que possible, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération, y compris les conventions et avenants à intervenir avec la CAF.

Le 20 novembre 2025
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

